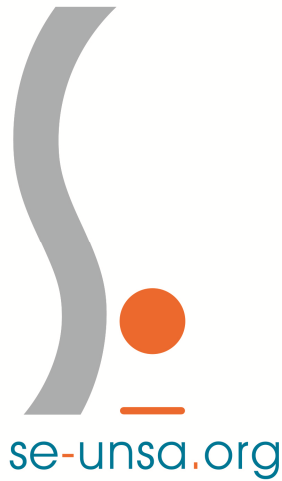


Paris, le 5 décembre 2016



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 10 16/17

Objet : carte de l'éducation prioritaire des lycées

Madame la Ministre,

Lors du lancement du plan pour l'éducation prioritaire en 2014, j'avais alerté votre prédécesseur sur l'absence, dans le dispositif, des lycées qui accueillent majoritairement des jeunes socialement défavorisés.

A l'époque, le cabinet du ministre nous avait répondu que les lycées pourraient être classés en REP dans le cadre de la future cartographie établie pour la rentrée 2015. Mais force est de constater qu'il n'en a rien été. Les équipes qui sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplôme ne le comprennent pas. La mobilisation actuelle des personnels en témoigne.

Nous actons favorablement les gestes concernant la prorogation du régime indemnitaire et l'annonce de la création de postes qui doit, pour nous, se concrétiser rapidement.

Cependant, il est maintenant urgent de lancer le chantier sur l'intégration des lycées dans l'éducation prioritaire. Les lycées répondant à des critères objectifs, définis nationalement, doivent pouvoir bénéficier de moyens ambitieux, à la fois pour la reconnaissance des personnels qui s'y investissent et pour la réussite des élèves qui y sont scolarisés.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général